



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

## **Vidéotron Itée annonce la clôture du placement de billets de premier rang de 800 000 000 \$ US**

**Montréal, le 14 mars 2012** - Vidéotron Itée a annoncé aujourd'hui la clôture de son émission et de sa vente de billets de premier rang 5 % échéant en 2022 d'un montant en capital global de 800 M\$ US (les « billets 2022 »). Vidéotron a l'intention d'utiliser le produit tiré de cette émission pour racheter ou rembourser par anticipation d'ici le 30 mars 2012 la totalité de ses billets de premier rang 6 $\frac{7}{8}$  % échéant en 2014 en circulation d'un montant en capital de 395 M\$ US, pour rembourser la totalité des emprunts sur la facilité de crédit renouvelable de Vidéotron, pour payer les frais et les dépenses entourant l'opération et le solde pour des fins corporatives générales.

En raison de la souscription excédentaire du placement et des modalités de financement favorables, Vidéotron a augmenté la taille de son placement. Le résultat de ce succès s'est traduit par le plus bas taux d'intérêt obtenu à jamais sur le marché des titres obligataires depuis son acquisition par Quebecor Média inc. en 2000. Ce placement cadre avec l'objectif de Vidéotron qui consiste à prolonger les échéances de ses instruments de crédit en saisissant les opportunités de financement sur les marchés des titres d'emprunt.

*Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation d'une offre d'achat ou de vente de titres dans un territoire donné. Les billets 2022 n'ont pas été inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933 ou des lois sur les valeurs mobilières applicables d'un État, et les billets 2022 ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis en l'absence d'une inscription ou d'une dispense applicable des exigences d'inscription. Les billets 2022 n'ont pas été et ne seront pas admissibles aux fins de vente au public en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables*

*Le 29 février 2012, Vidéotron a annoncé la distribution d'un avis de remboursement par anticipation aux termes de l'acte de fiducie régissant ses billets de premier rang 6 $\frac{7}{8}$  % échéant en 2014 émis et en circulation en vue du remboursement par anticipation d'un montant en capital global de 395 M\$ US de ces billets le 30 mars 2012. Également le 29 février 2012, Vidéotron a annoncé une offre publique d'achat en espèces visant ses billets de premier rang 6 $\frac{7}{8}$  % échéant en 2014 émis et en circulation aux termes d'une offre d'achat (l'« offre d'achat ») portant la même date, cette offre publique d'achat (l'« offre publique d'achat ») expirant le 28 mars 2012. Dans les territoires où les lois sur les valeurs mobilières exigent que l'offre publique d'achat soit faite par un courtier inscrit, l'offre publique d'achat sera réputée avoir été faite par le courtier-gérant mentionné dans l'offre d'achat ou par un ou plusieurs courtiers inscrits en vertu des lois de ces territoires. Ni Vidéotron ou son conseil d'administration, ni le courtier-gérant à l'égard de l'offre publique d'achat ou l'agent d'information et agent de dépôt, ni le fiduciaire des billets de premier rang 6 $\frac{7}{8}$  % échéant en 2014 ne font de recommandation selon laquelle les porteurs devraient déposer ou s'abstenir de déposer la totalité ou une partie du montant en capital de leurs billets en réponse à l'offre publique d'achat, et personne n'a été autorisé, par nous ou l'un d'entre eux, à formuler une telle recommandation. Les porteurs doivent prendre leur propre décision à savoir s'ils déposent ou non leurs billets et s'ils décident de les déposer, le montant du capital de leurs billets qu'ils déposeront.*

### **À propos de Vidéotron**

Vidéotron, filiale à part entière de Quebecor Média inc., est une société intégrée de communications œuvrant dans les domaines de la télédistribution, du développement multimédia interactif, des services d'accès Internet, de la téléphonie par câble et de la téléphonie mobile. Vidéotron est un chef de file en nouvelles technologies, grâce notamment à son système de télévision interactive illico et à son réseau à large bande lui permettant d'offrir, entre autres services, l'accès Internet haute vitesse par modem câble et la télévision en modes analogique et numérique. Au 31 décembre 2011, Vidéotron comptait 1 861 477 clients à son service de télédistribution, dont 1 400 814 clients à la télé numérique. Vidéotron est également le numéro un

d'Internet haute vitesse au Québec avec 1 332 551 clients à ses services par modem câble au 31 décembre 2011. À cette date, Vidéotron avait activé 290 578 lignes de son service de téléphonie mobile et assurait le service de téléphonie par câble à 1 205 272 foyers et organisations du Québec. Vidéotron a également obtenu, et ce, pour une septième année consécutive, le prestigieux titre d'entreprise de télécommunications la plus admirée des Québécois, décerné par le journal *Les Affaires*, selon un sondage Léger Marketing.

## Énoncés prospectifs

Le présent communiqué comporte de l'« *information prospective* » au sens de la législation en valeurs mobilières canadienne applicable et des « énoncés prospectifs » au sens de la législation sur les valeurs mobilières fédérale américaine (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Tous les énoncés autres que les énoncés de faits historiques figurant dans le présent communiqué de presse, y compris les énoncés portant sur notre secteur ainsi que sur nos perspectives, nos plans, notre situation financière et notre stratégie d'affaires, peuvent constituer des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes, estimations, prévisions et projections actuelles à propos du secteur dans lequel nous exerçons des activités ainsi que sur les croyances et présomptions de notre équipe de direction. Ces énoncés incluent en particulier les énoncés à propos de nos plans, de nos perspectives, de notre situation financière et de notre stratégie d'affaires. Les énoncés prospectifs sont reconnaissables à l'utilisation du conditionnel ou du futur, d'expressions comme « pouvoir », « prévoir », « continuer », « avoir l'intention de », « estimer », « anticiper », « planifier », « croire » ou « tenter », ou de la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou toute terminologie similaire. Bien que nous croyions que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs soient raisonnables, ces énoncés, par leur nature, comportent des risques et des incertitudes et ne constituent pas une garantie quant au rendement futur. Ces énoncés sont également sujets à certaines présomptions dont : notre stratégie d'affaires prévue, les tendances anticipées dans notre secteur et notre capacité à continuer de contrôler les coûts. Nous ne pouvons donner aucune garantie que ces estimations et attentes s'avèreront exactes. Les résultats réels peuvent, et souvent vont, différer de ce qui est exprimé, sous-entendu ou projeté dans les énoncés prospectifs et ces différences peuvent être importantes. Certains facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés dans les énoncés prospectifs incluent mais ne sont pas limités à : l'état général des conditions économiques, financières ou du marché; l'intensité de l'activité concurrentielle au sein des secteurs dans lesquels nous exerçons des activités, y compris la concurrence provenant de moyens alternatifs de transmission de programmes et de contenus; les nouvelles technologies qui pourraient changer le comportement des clients envers notre gamme de produits; des dépenses en capital plus élevées ou imprévues requises pour assurer le développement continu de technologies alternatives concurrentielles ou notre incapacité à obtenir des capitaux supplémentaires pour assurer le développement de notre entreprise; notre capacité à mettre en œuvre avec succès nos activités, à exécuter nos stratégies d'exploitation et à gérer notre croissance et expansion; des interruptions du réseau grâce auquel nous fournissons la télévision numérique, l'accès à Internet et les services de téléphonie et notre capacité à protéger ces services du piratage; des conflits de travail ou des grèves; des changements dans notre capacité à obtenir des services ou de l'équipement importants à nos activités; des changements dans les lois et règlements ou dans leur interprétation qui pourraient entraîner, entre autres choses, la perte (ou la diminution de valeur) de nos licences ou marchés ou un accroissement de la concurrence, des coûts de conformité ou des dépenses en capital; l'endettement important de notre entreprise, le resserrement des marchés du crédit et les restrictions à l'égard de notre entreprise imposées par les modalités rattachées à notre dette; et les fluctuations des taux d'intérêt qui affectent une portion de notre paiement d'intérêt sur notre dette à long terme. Veuillez noter que la liste d'énoncés de mise en garde ci-dessus n'est pas exhaustive. Ces facteurs et d'autres facteurs pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent sensiblement de nos attentes exprimées dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse, et nous vous invitons à lire la rubrique « *Item 3. Key Information – Risk Factors* » du rapport annuel sur formulaire 20-F de Vidéotron pour l'année terminée le 31 décembre 2010, ainsi que les énoncés figurant ailleurs dans celui-ci, pour obtenir plus de détails sur ces facteurs ainsi que sur d'autres facteurs. Chacun de ces énoncés prospectifs n'est valide qu'en date du présent communiqué de presse. Nous ne mettrons pas à jour ces énoncés à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables ne nous obligent à le faire.

**Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :**

**Jean-François Pruneau**

Vice-président

Vidéotron

Téléphone : 514 380-4144

***Contact médias seulement***

**Élodie Girardin-Lajoie**

Relationniste

Communications corporatives

Vidéotron

Téléphone : 514 380-7772